

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CALCIUM NITRATE SOLUTION

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit CALCIUM NITRATE SOLUTION

Numéro du produit 11135

Synonymes; marques

commerciales

YARANUTRIOX CN 45

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Applications industrielles diverses Intermédiaire pour l'industrie chimique

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Belgium

Riverside Business Park Building G

Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels

Belgium

+32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence

national

Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.

**Sds No.** 11135

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé

Acute Tox. 4 - H302 Eye Dam. 1 - H318

humaine

Dangers pour l'environnement Non Classé

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger





Mention d'avertissement

Danger

#### **CALCIUM NITRATE SOLUTION**

Mentions de danger H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Mentions de mise en garde P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche

P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Contient CALCIUM NITRATE

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

CALCIUM NITRATE >=45-<50%

Numéro CAS: 10124-37-5 Numéro CE: 233-332-1

Classification

Ox. Liq. 2 - H272 Acute Tox. 4 - H302 Eye Dam. 1 - H318

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

composition

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation Enlever la personne touchée de la source de contamination. Consulter un médecin si une

gêne persiste.

**Ingestion** Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient,

garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.

Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin.

Contact cutané Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon.

Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact oculaire Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer immédiatement avec

beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement

un médecin. Continuer à rincer.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des brûlures des muqueuse, de la gorge, de

l'oesophage et de l'estomac.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est

pas immédiatement irrigué.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la

appropriés

poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction

inappropriés

Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers En cas d'échauffement se produit une surpression qui peut entraîner une explosion du

récipient.

Produits de combustion

dangereux

En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection

appropriés.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans

danger. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Eviter l'inhalation de vapeurs et

le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

de l'environnement

Précautions pour la protection Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence

Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des

conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir

Section 13.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des

déchets, voir Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation

suffisante.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les

toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans

des zones de restauration.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec et frais. Protéger contre les rayons solaires. Tenir éloigné des aliments et boissons. Eviter le contact avec les matières suivantes: Bases. Acides. Réducteurs. Organic materials Tenir à l'écart des matières combustibles.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

particulière(s)

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les composants

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

#### CALCIUM NITRATE (CAS: 10124-37-5)

**DNEL** Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 13.9 mg/kg/jour

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 24.5 mg/m³

**PNEC** - Eau douce; 0.45 mg/l

- Eau de mer; 0.045 mg/l

- STP; 18 mg/l

rejet intermittent; 4.5 mg/l

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

## Equipements de protection







Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. EN 166

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Néoprène. Caoutchouc (naturel, latex). (>0.35mm coating thickness) Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

## **CALCIUM NITRATE SOLUTION**

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. EN

136/140/141/145/143/149

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide.

Couleur Incolore.

Odeur Sans odeur.

pH pH (solution diluée): 5-7 @ 140g/l

Point de fusion -20- -15°C

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

115°C

**Limites** Pas d'information disponible. **supérieures/inférieures** 

d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

Pression de vapeur 17 hPa @ 20°C

**Densité de vapeur** Pas d'information disponible.

Densité relative 1.4

Solubilité(s) Soluble dans l'eau.

Coefficient de partage : <1

Température d'auto-

inflammabilité

Pas d'information disponible.

Température de décomposition

Pas d'information disponible.

Viscosité 6.5 mPa s @ 20°C

Propriétés explosives N'est pas considéré comme explosif.

**Propriétés comburantes** Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Autres informations Indéterminé.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

**Réactivité**Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce

produit ou ces composants.

10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de

dangereuses stockage.

10.4. Conditions à éviter

#### **CALCIUM NITRATE SOLUTION**

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Bases. Réducteurs. Acides. Composés organiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

dangereux

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

**ETA orale (mg/kg)** 1.111,11

Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Pas d'information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires** Provoque des lésions oculaires graves.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in

vitro

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

fertilité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Pas d'information disponible.

**Inhalation** Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des brûlures des muqueuse, de la gorge, de

l'oesophage et de l'estomac.

Contact cutané Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation temporaire.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Informations toxicologiques sur les composants

#### **CALCIUM NITRATE SOLUTION**

#### CALCIUM NITRATE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> 423,0

mg/kg)

**Espèces** Rat

ETA orale (mg/kg) 423,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL50 cutanée) DL50 >2000 mg/kg, Cutanée, Rat

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires Provoque des lésions oculaires graves. Lapin OECD 405

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

reproduction - fertilité remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement.

Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour

l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

12.1. Toxicité

toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

#### **CALCIUM NITRATE**

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅o, 96 heures: 1378 mg/l, Poissons

**Toxicité aiguë -** CE₅o, 48 heures: 490 mg/l, Daphnia magna

invertébrés aquatiques

**Toxicité aiguë - plantes** CE<sub>50</sub>, 10 jours: 1700 mg/l, Algues

aquatiques

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage : <1

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations

Non applicable.

PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des

Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de

l'autorité locale d'élimination des déchets.

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des

matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

déchets

## 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

## 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

## Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité ETA: Estimation de la toxicité aiguë

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de

navigation intérieures.

CAS: Chemical Abstracts Service.

DNEL: Dose dérivée sans effet.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

Kow: Coefficient de partage octanol-eau.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement

(CE) n° 1907/2006.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.

MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.

cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.

FBC: Facteur de bioconcentration.

DBO: Demande biochimique en oxygène.

CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.

LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé. NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.

NOAEL: Dose sans effet nocif observé. NOEC: Concentration sans effet observé.

LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.

LE50: limite d'exposition 50

hPa: Hektopaskal

LL50: Lethal Chargement cinquante

OCDE: Organisation de coopération et de développement économique

POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau Un appareil respiratoire autonome: SCBA

STP Stations d'épuration

COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés Acute Tox. = Toxicité aiguë

dans la classification Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë

Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Date de révision 02-03-18

Numéro de version 1.003

Remplace la date 21-09-16

Numéro de FDS 11135

Statut de la FDS Approuvé.

Mentions de danger dans leur H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

intégralité H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Signature K Winter